

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 14 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze mai,

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les administrateurs de la société REALITES ont été consultés par écrit par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, sur les délibérations ci-après.

**Composition du Conseil d'Administration :**

- Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
- Madame Séverine PERICHON
  
- Monsieur Christophe de BREBISSON, en qualité de Censeur
- Monsieur Thomas LIERMAN, en qualité de Censeur
- La société FINANCIERE DU NOGENTAIS en qualité de censeur, représentée par Monsieur Benjamin CZAPLA
- Madame Séverine KUROWSKI en qualité de membre du Comité Social et Economique

**Délibérations soumises aux membres du Conseil d'Administration :**

- Prise d'acte de la démission de Monsieur PONROY de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 avril 2025 ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur CAHIERC de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 avril 2025 et nomination en remplacement et par cooptation de Monsieur Bertrand MALBET en qualité d'administrateur ;
- Pouvoirs à donner.

**1. Prise d'acte de la démission de Monsieur PONROY de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 avril 2025**

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il a reçu un courrier de la part de Monsieur PONROY, daté du 2 avril 2025, l'informant de son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter de cette même date.

Connaissance prise de ladite lettre de démission, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés et prenant part au vote, de prendre

acte de la démission de Monsieur PONROY de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à compter du 2 avril 2025, sans que ce dernier ne soit remplacé.

*Les administrateurs présents ou représentés prennent acte de la démission de Monsieur PONROY de son mandat d'administrateur avec effet au 2 avril 2025, sans que ce dernier ne soit remplacé.*

**Nombre de voix**

**Pour : 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2. Prise d'acte de la démission de Monsieur CAHIERC de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 avril 2025 et nomination en remplacement et par cooptation de Monsieur Bertrand MALBET en qualité d'administrateur**

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il a reçu un courrier de la part de Monsieur CAHIERC, daté du 3 avril 2025, l'informant de son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter de cette même date.

Connaissance prise de ladite lettre de démission, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés et prenant part au vote, de prendre acte de la démission de Monsieur CAHIERC de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à compter respectivement du 3 avril 2025.

Le Président informe le Conseil d'Administration qu'il est dans l'intérêt de la société de nommer un nouvel administrateur pour occuper ce siège d'administrateur vacant.

Il propose au Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce et de l'article 15 des statuts, la cooptation de **Monsieur Bertrand MALBET**, né le 24 janvier 1971 à LIMOGES (87), demeurant professionnellement au 40 rue de Strasbourg à NANTES (44), en qualité d'administrateur, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée de trois (3) années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Président rappelle que cette nomination en remplacement de Monsieur CAHIERC est effectuée à titre provisoire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires à convoquer.

Monsieur Bertrand MALBET, a accepté ces fonctions, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée générale ordinaire à convoquer.

Monsieur Bertrand MALBET a en outre déclaré n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

*Les administrateurs présents ou représentés prennent acte de la démission de Monsieur CAHIERC de son mandat d'administrateur avec effet au 2 avril 2025, sans que ce dernier ne soit remplacé et décident, à l'unanimité, de coopter Monsieur Bertrand MALBET, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale des actionnaires à convoquer.*

**Nombre de voix**

**Pour : 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 1. Pouvoirs

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne physique qu'il se substituerait, aux fins de remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires.

Il confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

**Nombre de voix**

**Pour : 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

**Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT**

Signé par :

Yoann CHOIN-JOUBERT

D9D2DD4293C84A5...

**Madame Séverine PERICHON**

Signé par :

Séverine PERICHON

7916385E10E748D...